

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART

SEANCE DU 2 FEVRIER 2026

Y SCHOOLS – 18H30

Date des convocations	19-01-26	L'an deux mille vingt-six, le lundi deux février, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.
Nombre de délégués titulaires en exercice	74	
Nombre de délégués titulaires présents	35	
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	9 (7 suppléants)	
QUORUM (38)	ATTEINT (42)	

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe TOURNEMEULLE.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAUDOUX Bruno, BAZIN Etienne, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DE VILLEMEREUIL Gérard, DRAGON Jean-Luc (suppléant), GOJJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUENARD André-Paul, HANDEL William, HENRI Pascal, HOMEHR Claude, LUISE Dominique, MALARMEY Michelle, MANDELLI François (suppléant), OUADAH Karima, POTTIER Denis, TRESSOU Marie-Hélène, ZAJAC Anna

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : COUSIN Jean-François (suppléant), JACQUINET Olivier

CC Arcis Mailly Ramerupt : HITTLER Charles, MICHONNEAU Philippe, ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : CHAMBON Hervé, DEZOBRY Bruno, JACQUARD Gilles, SCHMIDT Xavier (suppléant)

CC Vendeuvre-Soulaines : BIDEAUX Nicolas (suppléant), HUARD Lionel, MICHAUT David (suppléant), TOURNEMEULLE Christophe

CC Région de Bar-sur-Aube : BORDE Philippe, MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : LOMBART Michel

CC Chaourçois et Val d'Armanche : BATAILLE Roger, DELCHER François (suppléant), HOUARD Daniel, POILVE Pierre

CC Pays d'Othe : PROT Hubert, VELUT Sylvie

Représentés (9 pouvoirs) : ANTOINE Fabrice pour MAITRE Pierre-Frédéric (titulaire), BATTELLIER Liliane représentée par COUSIN Jean-François (suppléant), BELTRAMELLI Bruno représenté par BIDEAUX Nicolas (suppléant), BERLOT Claude pour LOMBART Michel (titulaire), FLEURET Dominique représenté par DRAGON Jean-Luc (suppléant), HONORE Nicolas représenté par MANDELLI François (suppléant), MATRION François représenté par MICHAUT David (suppléant), PELLETIER Denis pour DELCHER François (suppléant), SIBOIS Laurent pour SCHMIDT Xavier (suppléant).

Autres personnes présentes : HUBINOIS Alain (suppléant TCM), BERNARD Charly, DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, ROBLES Valérie (agents syndicat DEPART).

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2026-02-01)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 (rapport 2026-02-02)
3. Société publique locale SPL-XDEMAT : renouvellement de la convention de prestations intégrées (rapport 2026-02-03 et annexe)
4. Présentation du bilan à 6 ans du SCoT
5. Modification du SRADDET : objectifs et perspectives pour le SCoT des Territoires de l'Aube
6. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
7. Accueil d'un stagiaire
8. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2026-02-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Christophe TOURNEMEULLE comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2026-02-02 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical. Celle-ci était dédiée à différentes décisions administratives et financières : la modification des statuts suite au déménagement du syndicat dans de nouveaux locaux et à son changement d'adresse, la décision modificative n°1 du budget, et les modalités d'amortissement des biens en M57. La séance a également été l'occasion de faire différents points d'information sur les Projets d'Envergure Régionale dans le cadre de la modification du SRADDET, sur les avis émis sur les projets, plans et programmes ou encore sur le dernier outil conçu par le syndicat au service des communes, le nuancier conseil.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 6 octobre 2025.**

3. Délibération n°2026-02-03 et annexe : Société publique locale SPL-XDEMAT : renouvellement de la convention de prestations intégrées

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle à l'assemblée que le syndicat DEPART est actionnaire de la société SPL-XDEMAT depuis 2020, et qu'il convient de renouveler la convention arrivant à expiration afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'APPROUVER le renouvellement rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026, pour 5 années (soit jusqu'au 31 décembre 2030), de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.**

4. Présentation du bilan à 6 ans du SCoT

M. le Président Jean-Pierre Abel explique que la loi de simplification de l'urbanisme et du logement (Huwart) du 26 novembre 2026 a apporté quelques modifications au code de l'urbanisme concernant l'évaluation des résultats du SCoT. La réalisation du bilan, qui était jusqu'alors fixée à six ans après l'approbation du SCoT, a été prolongée à dix ans. L'échéance pour le SCoT des Territoires de l'Aube passe donc du 10 février 2026 au 10 février 2030. Néanmoins, il indique la volonté de maintenir ce bilan d'étape, qui permet au syndicat de disposer d'une 1^{re} analyse à mi-parcours. Le bilan sera ensuite complété à l'horizon 2030 dans la perspective d'une future révision du SCoT.

Le risque de caducité du SCoT, en l'absence de délibération sur le maintien en vigueur ou la révision du SCoT sur la base du bilan, est désormais abrogé.

Après avoir exposé la méthodologie de travail retenue dans le cadre de cette mission réalisée avec l'appui de M. Louis Alexandre, urbaniste, Mme Claudie Leitz présente les résultats du bilan à l'assemblée sous la forme d'un diaporama synthétique. Outre la déclinaison dans les documents d'urbanisme, le bilan s'est attaché à évaluer les actions mises en place par le syndicat en termes de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités, ou de démarches et partenariats participant à l'appropriation et la mise en œuvre du document.

Quatre grandes thématiques ont été traitées : l'environnement, la maîtrise de la consommation d'espace et la réduction du rythme de l'artificialisation des sols, les transports et déplacements, et enfin les implantations commerciales.

Pour conclure, ce bilan d'étape du SCoT apparaît largement positif, de par une traduction effective de ses orientations dans les documents d'urbanisme analysés, les nombreux outils de sensibilisation développés par le syndicat, et les partenariats et participations multiples concourant à renforcer la mise en œuvre du SCoT.

Echanges :

M. le Président ABEL note que ce bilan a pour objet de vérifier si la trajectoire que les élus du syndicat se sont collectivement fixés en 2020 pour le territoire reste cohérente. Il rappelle la volonté du syndicat d'accompagner au plus près les collectivités dans la mise en œuvre du document. Il salue également le travail réalisé par les membres du Bureau qui siègent dans les différentes commissions départementales, permettant de porter la voix du SCoT lors de l'analyse des dossiers (pour exemple, 557 projets analysés lors de 72 séances de la CDPENAF depuis 2020). Il indique que le bilan d'étape sera diffusé aux territoires pour avril-mai.

M. Jean-Luc DRAGON (Saint-André-les-Vergers) félicite l'implication du syndicat dans la démarche de PLU menée sur sa commune, permettant de contribuer efficacement à la réflexion.

- *Mme la Vice-Présidente Claude HOMEHR confirme les retours positifs sur l'important travail mené par le syndicat dans le cadre des documents d'urbanisme (en 2025, suivi de 68 procédures, rédaction de 30 avis, participation à 250 réunions de travail), permettant de favoriser l'appropriation du SCoT par les élus et par les bureaux d'études.*

5. Modification du SRADET : objectifs et perspectives pour le SCoT des Territoires de l'Aube

M. le Président Jean-Pierre Abel retrace le dernier rendez-vous avec le Président de la Région M. Franck Leroy et le Vice-Président en charge du SRADET M. François Werner, qui s'est tenu à Troyes le 4 décembre 2025. Cet échange faisait suite aux avis défavorables du syndicat DEPART et des autres collectivités du département de l'Aube sur la modification du SRADET, et aux demandes de réévaluation de l'enveloppe foncière attribuée au SCoT des Territoires de l'Aube.

Des réajustements ont été présentés au syndicat permettant de faire évoluer l'enveloppe par un jeu de curseurs. Aux 363 ha définis dans le projet arrêtés, ont ainsi été ajoutés 28 ha au titre de la prise en compte des influences exogènes de l'Île-de-France sur le territoire, et 41 ha pour répondre à la garantie d'au moins 28% de consommation foncière par rapport à la période 2011-2020. Ce sont donc 432 ha qui sont inscrits dans la règle n°16 du fascicule des règles approuvé par l'assemblée régionale les 18 et 19 décembre 2025. Cette réévaluation ramène le taux d'effort de -75% à -70% pour notre territoire.

Une tolérance de 20%, permettant d'aller jusqu'à 518 ha de consommation, est inscrite en mesure d'accompagnement 16-3. Elle est énoncée à titre informatif pour illustrer la marge d'appréciation du rapport de compatibilité entre SRADET et SCoT.

Les élus régionaux ont également mis en avant la possibilité de ne pas compter les espaces situés à l'intérieur des périmètres de ZAC dont les travaux ont commencé avant 2021 en application de la circulaire de janvier 2024.

Enfin, certains projets ne seront pas comptés sur l'enveloppe locale mais sont fléchés pour être rattachés à l'enveloppe nationale des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (Pôle européen du chanvre) ou à l'enveloppe régionale des Projets d'Envergure Régionale (extension du Parc du Grand Troyes et Centre d'excellence de l'ESTAC).

M. le Président Jean-Pierre Abel indique que la réévaluation proposée est apparue acceptable au terme des négociations et des échanges. Il précise toutefois que nombre d'incertitudes demeurent sur la reconduction après 2030 de certains leviers, et que l'efficacité de la consommation foncière sera observée.

Echanges :

M. Patrick GROSJEAN (Saint-Julien-les-Villas) demande comment seront comptés les futurs EPR (réacteurs nucléaires pour la centrale de Nogent-sur-Seine).

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL explique que les EPR sont fléchés sur l'enveloppe nationale au titre des PENE. Le projet est situé hors SCoT des Territoires de l'Aube.*

M. Gilles JACQUARD (Molins-sur-Aube) demande ce que représentent, en surface, les projets retenus dans l'enveloppe régionale au titre des PER.

- *Mme Claudie LEITZ indique que l'extension du Parc du Grand Troyes concernerait 82 ha et le Centre d'excellence de l'ESTAC 25 ha.*

M. le Président Jean-Pierre ABEL explique que le SCoT des Territoires de l'Aube doit désormais évoluer afin de se mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié, l'échéance fixée par la loi étant février 2027. La loi Climat et Résilience a prévu que l'intégration de la trajectoire ZAN dans les documents d'urbanisme puisse se faire par voie de modification simplifiée (article 194, IV, 5°). La loi Huwart du 26 novembre 2025 simplifie le régime des procédures en n'en gardant que deux (révision ou modification de droit commun). Toutefois, la procédure de modification simplifiée reste possible jusqu'au 26 mai 2026.

M. le Président Jean-Pierre ABEL informe donc le Comité syndical de l'engagement, par voie d'arrêté courant février 2026, d'une procédure de modification simplifiée du SCoT pour mise en compatibilité avec le SRADDET. Ceci permettra de préparer la procédure pendant la période des élections pour pouvoir travailler avec les nouvelles instances du syndicat une fois réinstallées (courant mai).

Le Comité syndical prend acte de cet engagement.

6. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

Une information sur les derniers avis émis par le syndicat est restituée à l'assemblée :

- Révision du PLU de Chaource : avis favorable avec recommandations et réserve,
- Révision du PLU de Lusigny-sur-Barse : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Révision du PLU de Saint-Germain : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Révision du PLU de Verrières : avis favorable avec recommandations,
- Révision du PLU d'Ervy-le-Châtel : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Révision du PLU de Brienne-le-Château : avis favorable avec recommandations et réserve,
- Révision de la CC de Villemereuil : avis favorable avec recommandation.

Le syndicat a également été amené à s'exprimer sur la modification du PLU de Vaudes, la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et la liste des PER dans le cadre de la modification du SRADDET.

Le Comité syndical prend bonne note de ces avis.

7. Questions diverses

Avant de conclure, M. le Président Jean-Pierre ABEL informe le Comité que le syndicat accueille un stagiaire pour une durée de trois mois du 26 janvier au 30 avril 2026, en la personne de Charly BERNARD, étudiant en 3^e année de BUT Carrières juridiques, parcours Administration Justice, à l'IUT de Troyes. Compte-tenu de son profil, les missions pouvant lui être confiées pendant cette période ont été définies autour de l'assistance à la préparation du renouvellement des instances syndicales suite aux élections communales et communautaires, et de la préparation de la procédure de modification du SCoT.

M. Charly BERNARD se présente à l'assemblée en remerciant M. le Président et l'équipe technique pour leur accueil, et en exprimant son souhait de travailler au service des élus du syndicat dans le cadre des missions qui lui seront confiées.

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 19 heures 45.

**Le secrétaire de séance,
M. Christophe TOURNEMEULLE**



PV-Comite-syndicat-DEPART-2-fevrier-2026.docx

**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

